p.a.2 M. Schneuwly, archiviste Fribourg

DIXIÈME ANNÉE — N° 39 | En avant la Grue! | SAMEDI 16 MAI 1891

LA GRUYÈRE

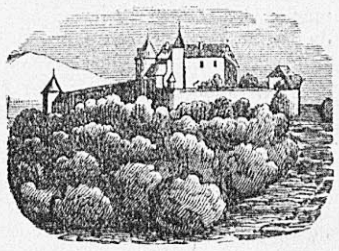

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse: 1 an, Fr. 4 —
» » 6 mois, » 2 50
Etranger: 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr. payable d'avance.
Prix du numéro : 5 cent.
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des annonces et réclames :
Annonces : Pour le canton, 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace.
Réclames : 30 cent. la ligne.
Lettres et argent francs de port.

BULLE, le 15 mai 1891.

LA REVISION

Ce mot a été, depuis bientôt vingt ans, dans presque toutes les bouches, tant en ce qui concerne la Constitution fédérale qu'en ce qui touche les diverses et nombreuses constitutions cantonales. Toutes ont subi des remaniements successifs complets ou partiels à intervalles si fréquents que nous avons presque vécu, nous pouvons et nous osons le dire, dans une véritable anarchie. L'unification de certaines parties du droit civil, par plusieurs lois fédérales bien accueillies, en général, mais incomplètes encore, en raison de toutes les anomalies, de toutes les contradictions qu'elles laissent subsister, n'a pas peu contribué, non plus, à cet état de choses qui existera malheureusement, sans doute, longtemps, si nos législateurs fédéraux ne se mettent enfin, une fois, courageusement et sérieusement à l'œuvre, pour y porter remède, c'est-à-dire pour faire cesser tous ces conflits qui surgissent chaque jour entre le pouvoir fédéral et les cantons souverains, entre ces derniers surtout et les minorités ou le citoyen qui revendiquent, au nom de la justice, du droit, de l'égalité et de l'unité de la jurisprudence, l'application logique, raisonnable et pratique des lois constitutionnelles et civiles.

Pour arriver à ce résultat, qu'il faut obtenir à tous prix, il importe, avant tout, de reviser la Constitution fédérale, pour sauvegarder l'existence de ce principe si hautement démocratique qu'elle proclame à son art. 4 : « Tous les citoyens suisses sont égaux devant la loi. » C'est ce principe-là, dont la consécration peut devenir seule absolue, avec celui de la liberté de conscience, et qui maintiendra la force, le prestige et la grandeur de la patrie, qui doit régner souverainement et dont le législateur doit s'inspirer pour couronner définitivement l'œuvre d'Egalité.

Mais cette revision ne doit pas être totale; nous ne sommes pas aussi exigeants, car elle est, dans son ensemble, l'expression vraie de nos aspirations républicaines, à peu d'exceptions près. Elle ne doit porter que sur des points essentiels, pour la satisfaction, en premier lieu, des besoins sociaux. Puis, il y a deux dispositions de notre loi fondamentale qui exigent impérieusement, au nom de l'honneur national, d'être modifiées.

La faculté rendue aux cantons de rétablir la peine de mort (art. 65), en présence de ce principe d'égalité dont nous parlions tout à l'heure, est une telle monstruosité, une absurdité sans pareille qui devrait nous faire monter la honte au front, qu'il faut leur retirer cette faculté, en supprimant à jamais cette sinistre institution de vengeance sociale qui a fait tant de victimes innocentes et qui n'a pas diminué, cela est démontré pour toujours, ni le nombre des criminels, ni l'idée du crime.

Le peuple suisse, par un referendum qui lui a fait peu d'honneur, dans un moment d'exaltation, de légitime indignation sans doute, mais aussi d'aveuglement, a cru devoir, un instant, rétablir l'échafaud. Mais il en reviendra, à coup sûr. Il est trop soucieux du progrès et de l'œuvre de civilisation, pour laisser plus longtemps cette tache imprimée au front de la vieille et généreuse Helvétie!

La question de la peine de mort est purement d'ordre moral et philosophique. Celle que nous allons soulever encore est d'une importance non moins grande : la liberté de commerce et d'industrie.

Les art. 31 et 32 *bis*, si malheureusement revisés et amplifiés en 1885, doivent être absolument revus et corrigés avec un soin tout spécial.

Ce principe de liberté rentre, nous l'espérons, dans la catégorie de ceux que le Conseil fédéral, dans sa jurisprudence si subtile, appelle d'ordre supérieur. Nos lecteurs ignorent certainement que cet Aréopage a trouvé tout seul (nous l'affirmons), il y a quelque temps, qu'il existe des principes d'ordre supérieur et d'ordre inférieur. C'est un comble, n'est-il pas vrai? Comme si les principes ne seront pas éternellement des principes, tous de même essence!

Or, les deux articles précités visent le plus précieux des droits : celui de travailler pour l'existence, assimilé à la liberté individuelle. Et cependant, il est violent outrageusement en laissant la faculté aux cantons de légiférer dans certains domaines où ils peuvent accorder toutes les faveurs aux privilégiés, exercer l'arbitraire le plus scandaleux, satisfaire toutes les folies, toutes les rancunes et toutes les ambitions!

Le canton de Fribourg en sait quelque chose, n'est-ce pas, Monsieur le Directeur de l'instruction publique?

Donc, Revision!

NOUVELLES SUISSES

Loi sur les poursuites. — Le peuple argovien a rejeté dimanche par 17,635 voix contre 11,746 la loi d'application cantonale de la loi fédérale sur les poursuites.

Les districts catholiques de Bremgarten, Muri et Zurzach ont accepté.

Jusqu'à présent les cantons catholiques ont adopté les lois d'application de la loi fédérale sur la poursuite. Ce sont les cantons centralisateurs, c'est Berne, c'est Argovie, c'est Soleure qui les rejettent.

Fêtes universitaires de Lausanne. — Les sociétés savantes qui ont des réunions le troisième jour des fêtes (mercredi 20 mai) s'assembleront aux heures et dans les locaux suivants :

Société d'histoire de la Suisse romande : Grande salle d'audience du Tribunal fédéral, à 9 ½ h. — Société des ingénieurs et architectes : Petite salle du Tribunal fédéral à 10 h. — Société vaudoise de médecine : Hôtel Beau-Rivage à 11 h. — Société vaudoise des sciences naturelles : Auditoire de physique de l'université (Cité), à 9 ½ h. — Société vaudoise de théologie et Société pastorale : Petite salle du Valentin, à 9 ½ h. — Société vaudoise de phar-

---

FEUILLETON DE *LA GRUYÈRE* 2

DEUX SŒURS

PAR

ANDRÉ THEURIET

L'air vif de la montagne avait aiguisé l'appétit de toute la bande. Prosper Baduel et l'oncle César, surtout, faisaient honneur au souper en l'assaisonnant de grosses plaisanteries de boutiquiers en vacances. Les deux jeunes filles s'étaient décoiffées et mises à l'aise. Elles s'abandonnaient franchement à la joie de cette partie de plaisir, longuement préméditée, et qui paraissait être un événement dans leur vie casanière. Le professeur, placé en face d'elles, à côté de M. Dumoulin, pouvait maintenant les observer plus à loisir, à la lueur des deux lumignons fumeux qui éclairaient la table.

Bien qu'habillées pareillement de jupes claires et de casaques de soie écrue, les deux sœurs formaient un contraste curieux. — Françoise, celle qui paraissait l'aînée, bien qu'elle eût en réalité deux ans de moins que Claudia, était une brune aux traits irréguliers, mais expressifs. De face, elle déplaisait presque au premier aspect ; son nez retroussé, aux narines très dilatées, manquait de correction ; sa bouche, trop grande et d'un rouge vif, était ornée, sur la lèvre supérieure, d'un duvet qui lui donnait quelque chose de trop viril; ses sourcils épais se rejoignaient presque, et son front assez bas était encore caché par l'abondante crépelure de cheveux noirs frisottants. Mais elle avait de grands yeux d'un bleu vert, lumineux et attirants ; elle était remarquablement faite, la poitrine précocement développée, les épaules rondes, le cou et les bras bien modelés. Vue de profil, avec ses paupières mi-closes, sa joue mate et pleine, ses lèvres charnues, son menton proéminent, sa figure prenait un caractère sensuel et passionné qui arrêtait le regard.

Claudia avait vingt ans. La sveltesse de sa taille et la coupe de son visage la faisaient paraître plus jeune fille que sa sœur. Ses cheveux blonds à reflets roux, séparés en bandeaux, étaient noués sur la nuque par un ruban bleu et retombaient en une grosse natte sur le dos. Ses formes avaient plus de gracilité ; ses traits réguliers, mais très mobiles, prenaient en s'animant une vivacité ingénue qu'accroissaient encore deux grands yeux bruns étonnés et une bouche aimable aux coins relevés. Un petit signe noir sur l'une des joues, un nez fin et droit, deux sourcils à la mince ligne brune, un front blanc, lisse et volontaire, achevaient de donner à cette physionomie ouverte une expression à la fois très virginale et très décidée.

Placé entre les deux sœurs, Prosper Baduel, avec sa massive ossature, son large visage carré et vulgaire, sa bouche trop fendue, surmontée d'une grosse moustache rousse, ses yeux ronds et clairs, ses gestes lents d'homme méthodique et minutieux, faisait encore ressortir le charme dé ces deux jeunes figures féminines si différentes. Il prodiguait à Claudia ses plus galantes attentions et marquait pour elle une préférence dont Françoise, du reste, ne semblait nullement jalouse. — Maurice Tournyer ne perdait rien de tous ces détails en écoutant la conversation pesante et terre à terre de l'oncle César. Le souper, servi par la femme du *chalézan*, fut vite dépêché. M. César Dumoulin, fatigué de la montée et les yeux gros de sommeil, avait hâte d'aller s'étendre dans son lit. Il pressait ses nièces d'en finir et, vers minuit, chacun se mit en mesure de s'installer pour dormir. Les jeunes filles occupaient une petite pièce réservée aux dames ; l'oncle et Prosper campaient dans un cabinet contigu. Quant à Maurice, il gagna le grenier et s'allongea tout habillé sur un des lits de camp du dortoir commun.

Il se sentait encore très éveillé. Longtemps il entendit à travers les cloisons de sapin du chalet le rire des jeunes filles monter du rez-de-chaussée,— interrompu par les objurgations courroucées de M. César, que cette joie espiègle empêchait de dormir, — et longtemps en se retournant sur son mince matelas, il réfléchit à sa rencontre avec la famille Dumoulin.

Encore qu'il entrât à peine dans sa vingt-huitième année, Maurice Tournyer n'était déjà plus ni romanesque ni sentimental. Instruit, ambitieux, très préoccupé de faire son chemin, il voyait surtout le côté positif de la vie et avait, par raison, remisé depuis plusieurs années les chimères sous le hangar. C'était un garçon sérieux, à l'esprit délié, très capable d'affection et de dévouement à ses heures, mais se tenant en garde contre son cœur, ayant toujours devant les yeux les exigences de l'existence quotidienne et la nécessité de résister aux entraînements de jeunesse qui seraient de nature à entraver sa carrière universitaire. — Néanmoins, l'agréable aventure de cette soirée souriait à son imagination et il se complaisait à repenser à la jolie figure, au poétique

macie : Athénée, à 10 h. — Les juristes n'ont pas de séance, mais une réunion à Sauvabelin.

Affaires épiscopales. — Mgr Deruaz s'est rendu lundi dans son village natal de Choulex. Il y a officié.

Dans sa séance de mardi, le Conseil d'Etat a pris connaissance d'une lettre par laquelle Mgr Deruaz lui communique sa nomination d'évêque du diocèse de Lausanne et Genève et déclare voir dans cette nomination un honneur rendu à son canton. Mgr Deruaz ajoute qu'il a l'intention d'exercer ses fonctions épiscopales dans le canton de Genève.

Le Conseil d'Etat a décidé de répondre à Mgr Deruaz en le remerciant de sa courtoise communication, mais en lui faisant remarquer qu'à Genève l'église catholique romaine n'est rattachée à l'Etat par aucun lien et que, comme évêque, il se trouve sur le même pied que les évêques d'autres églises indépendantes. Enfin le Conseil d'Etat rappelle les lois de 1873 applicables au culte catholique.

Vélo-Sport. — 200 vélocemen se sont déjà annoncés pour le congrès des vélocipédistes qui aura lieu à Zurich, en fin courant.

Zurich. — Le Grand Conseil a accordé la salle de ses séances pour les assises fédérales appelées à juger les Tessinois impliqués dans l'affaire du 11 septembre 1890.

Il a voté par 157 voix contre 8 la loi mettant en vigueur la loi sur les poursuites pour dettes et la faillite.

La loi relative à la fusion de Zurich et des communes suburbaines a été adoptée par 169 voix contre 11 et 7 abstentions.

— Une vieille construction, à Embrach, appelée par la population la « caserne » et où logeaient sept pauvres familles, a été détruite par le feu dans la nuit de lundi. On a malheureusement à déplorer la mort de deux personnes, les époux Boshardt, qui demeuraient dans les combles, où l'incendie s'est déclaré, et qui sont demeurés dans les flammes. Les cadavres carbonisés de ces malheureux ont été retrouvés le lendemain sous les décombres.

Berne. — On annonce que M. Muralt, caissier de la Caisse d'épargne du district de Büren, a été arrêté. On parle d'un deficit de 250,000 fr.

Valais. — Dimanche soir, à 8 h., au moment où le train quittait la station de Riddes, 5 ouvriers en descendaient avec précipitation; l'un d'eux tomba malheureusement au pied du quai; il ne se releva pas. Au moment où le mécanicien, averti, fit stopper la machine, le malheureux avait déjà cessé de vivre ; il avait les deux jambes coupées et perdait son sang à flots.

— La franchise de port est accordée en faveur des incendiés de Weidenbrunnen, pour tous les dons jusqu'au poids de 5 kg. (y compris les envois d'espèces et les mandats-poste) qui leur sont adressés. Cette franchise de port s'étend aussi aux correspondances reçues et expédiées par des comités de secours institués pour la répartition de ces dons.

Neuchâtel. — La *Feuille d'Avis des Montagnes*, paraissant au Locle est, dès ce jour, imprimée au moyen de la force motrice fournie par l'usine électrique de la commune du Locle. C'est, à ce que nous croyons, dit cette feuille, pour le moment, le seul journal suisse imprimé au moyen de l'électricité.

— Et de grève en grève, on n'en finira pas! C'est le tour des ouvriers gypsiers neuchâtelois. Ils exigent la fixation d'un minimum auquel les patrons ne peuvent consentir en ce qui concerne les mauvais travailleurs.

Le nombre des grévistes est d'environ 80 à 100; tous les ouvriers de la ville se sont syndiqués; il en est de même des patrons; d'où il résulte que l'ouvrage est arrêté.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

France. — Le tribunal de la Seine a prononcé la séparation de biens de M. et de Mme Boulanger. Le jugement est motivé par le fait que la condamnation de M. Boulanger a eu pour effet de mettre sous séquestre tous les biens de la communauté. M. Boulanger s'est fixé à Bruxelles.

— Un drame sauvage et mystérieux vient de s'accomplir à quelques kilomètres de Montpellier. Un épicier du village de Montbazin, le nommé Cournet, a été assailli vers 4 heures du matin sur la route près de la métairie de Launac par trois individus qui, après l'avoir enduit de pétrole, ont mis le feu à ses vêtements. Un charretier, passant peu après, a aperçu le malheureux et est allé chercher du secours à la métairie. Mais quand on est arrivé, Cournet expirait.

Les assassins sont inconnus.

Espagne. — Dans les élections des conseillers généraux en Espagne, les républicains remportent la victoire dans plus de 40 capitales de province et à Madrid.

Portugal. — Une panique financière a éclaté à Lisbonne. Les capitalistes retirent leurs fonds des banques.

Un délai de 60 jours est accordé pour le règlement de toutes les échéances.

Angleterre. — On ne parle guère à Londres que de la situation financière du prince de Galles qui, depuis longtemps, laisse fort à désirer. Le prince doit environ 2 millions de livres sterling, soit près de 50 millions de francs. La reine Victoria ne payera que les petites dettes, soit à peu près cinq millions de francs.

Les plus gros créanciers sont lord S., qui a prêté au prince 500,000 livres, et le baron H., auquel il est dû plus de 650,000 livres. Ces deux messieurs ont demandé au prince de ne pas penser à leurs créances pour le moment.

Etats-Unis. — Le *New-York Herald* annonce qu'un violent incendie a éclaté dans les forêts du Michigan, le long du Chicago-and-North-Western railway, sur une étendue de 70 milles. Plusieurs villes sont détruites. La population, affolée, s'enfuit en masse.

— Un train chargé d'une centaine d'hommes pour éteindre un incendie de forêts, déraillа à Couders en Pensylvanie et se renversa au milieu des bois enflammés. Les vagons prirent immédiatement feu.

On compte quatre morts et un grand nombre de blessés.

Japon. — Le czarévitch a été blessé d'un coup de sabre aux environs de Kioto par un Japonais. La blessure ne met pas sa vie en danger.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — *Séance du 12 mai 1890.* — On autorise M. Joseph Esseiva, à Fribourg, à exercer la profession de pharmacien dans le canton.

— Il est accordé une prime de 40 fr. à Mauron, Alphonse, et deux autres de 25 fr. chacune à Dorthe et à Corpataux, Clément, pour l'acte de dévouement et de courage dont ils ont fait preuve le mercredi 20 avril dernier, en sauvant la vie à Marie Grossrieder, servante à Marly, laquelle était tombée dans la Gérine alors enflée par la fonte des neiges.

— Il est également accordé une prime de 40 fr. à Aimé Bapst, de La Roche, pour avoir, au péril de ses jours, sauvé la vie au jeune Jacques Clément, à Chésalles, tombé dans le même torrent, le dimanche 3 mai courant.

Grand Conseil. — Le Grand Conseil a adopté définitivement le projet de loi d'organisation de la loi sur la poursuite et la faillite. Au vote d'ensemble il n'y a eu aucune opposition. Le projet est renvoyé au Conseil d'Etat pour exécution.

On a distribué, lundi, le message du Conseil d'Etat concernant la revision de la Constitution.

Le Conseil d'Etat est favorable à la réduction du nombre des juges cantonaux. Il accepte la suppression de la disposition constitutionnelle selon laquelle toute revision, pour être acceptée, doit obtenir la majorité des voix des électeurs inscrits; enfin, quant à l'élection des syndics par le peuple, il estime qu'il y a lieu de rédiger l'article de la Constitution de telle sorte qu'il appartienne à la loi de statuer sur la matière.

* * *

Mardi matin, le Grand Conseil, après avoir donné son approbation aux comptes d'Hauterive, a procédé à diverses nominations :

M. H. Schaller a été confirmé député au Conseil des Etats.

M. J. Vonderweid a été confirmé juge-suppléant du Tribunal cantonal.

M. Gremaud, ingénieur, inspecteur des Ponts et Chaussées.

M. L. Cardinaux, membre du Conseil d'administration de la Caisse d'amortissement.

Après un long débat, le Grand Conseil a voté la réduction du prix du sel, de cinq centimes par kg., soit à raison de 15 centimes le kg. au lieu de 20. Cette réduction, désirée depuis longtemps par les agriculteurs, commencera le 1er juillet prochain.

Foires de Semsales. — Le Conseil d'Etat a autorisé le Conseil communal de Semsales à fixer ses foires comme suit : 1° le 4e lundi du mois d'avril (au lieu du 2e lundi de mai); 2° le 2e lundi du mois d'octobre (au lieu du 1er lundi de novembre).

Menuisiers. — Un syndicat des ouvriers menuisiers de Fribourg vient d'envoyer à tous les patrons du métier une circulaire demandant la journée de 10 heures et un salaire minimum de 45 centimes l'heure. Le syndicat demande en outre la suppression du travail aux pièces, le payement par quinzaine le samedi soir et l'interdiction pour le patron de loger et nourrir ses ouvriers.

---

enthousiasme de l'aînée des jeunes filles. Dans les ténèbres de son grenier, il revoyait nettement cette physionomie expressive et chaste, et involontairement il prêtait l'oreille, s'amusant à reconnaître dans les éclats de rire qui montaient du rez-de-chaussée le timbre musical de la voix de Claudia.

Puis, le sens pratique de la vie reprenant le dessus, il se rappelait avoir entendu vanter la solidité commerciale de la maison Dumoulin; il s'abandonnait alors avec moins de scrupules à ses rêveries, en réfléchissant vaguement à la condition sociale de cette aimable fille, et il se promettait de cultiver la connaissance de l'oncle César. — Il s'endormit très tard et fut réveillé en sursaut par la voix du *chalézan*, annonçant aux touristes que quatre heures sonnaient et qu'il était temps de quitter le chalet pour assister au lever du soleil.

Il procéda rapidement à sa toilette, et en descendant dans la salle commune, il distingua aux premières blancheurs de l'aube, par une porte entre-baillée, Claudia se coiffant devant un étroit miroir. Les cheveux épars crépelaient sur les épaules de la jeune fille. La vue d'un bras nu tordant cette masse dorée, le fin profil de Claudia entr'aperçu parmi la chevelure qui ondulait, lui donnèrent une sensation doucement réchauffante; mais, craignant d'être surpris en flagrant délit d'inconvenant espionnage, il s'esquiva sur la pointe des pieds et gagna le pâturage qui s'étendait à gauche du chalet.

L'aube fraîche et bleutée se levait dans un ciel sans nuage. Il fut bientôt rejoint par les deux jeunes filles, frileusement encapuchonnées de tartans, et escortées par le fidèle Prosper. M. Dumoulin, encore las de son ascension, n'avait pas prétendu se lever et s'était replongé énergiquement dans son bain de sommeil. Ils s'assirent silencieusement tous quatre au sommet d'un tertre qu'on nomme le *Signal*. — Devant eux, par delà deux plans de montagnes encore noires, le mont Blanc teinté d'azur découpait son dôme et ses aiguilles sur un ciel limpide dont les rougeurs s'avivaient de plus en plus à mesure que le soleil s'approchait. A droite et à gauche du massif, des cimes blanchissantes dentelaient l'horizon et se perdaient au loin dans la brume matinale. Peu à peu tous les glaciers se nuancèrent d'un rose vif; le soleil, tout d'un bond, se leva derrière les créneaux de la *Roche-Percée* et la chaîne neigeuse étincela d'un bout de l'horizon à l'autre.

— Oh! que c'est beau! s'écria Claudia, empoignée par une émotion qui mouillait ses yeux bruns.

Alors Maurice, touché de cette admiration naïve, sortit de sa réserve et célébra avec éloquence les splendeurs des pays sages de la Savoie. Il était joli parleur, ayant l'élocution facile et poétiquement fleurie. Les deux sœurs buvaient ses paroles, et Prosper Baduel, ouvrant deux yeux ronds, l'écoutait avec le respect un peu méfiant des taciturnes pour les gens qui ont le don de parler d'abondance.

Sur leurs têtes, le ciel d'un bleu de turquoise était animé par de continuels vols d'hirondelles de montagne; à leurs pieds, s'étalaient comme une mer de pierre aux vagues figées les *lapiaz* qui forment le plateau du Parmelan; — tout un vaste espace rocheux aux lézardes bordées de sapins à demi morts, aux crevasses remplies de neige; — quelque chose d'étrange qui fait rêver aux ruines d'une ville de Titans, et où, çà et là, une flore plantureuse pousse sur d'étroites bandes de terres végétales.

Les fleurs avaient attiré l'attention de Françoise. Incapable de rester longtemps en place, elle força Baduel à l'accompagner à travers les *lapiaz*; de sorte que Maurice demeura en tête avec Claudia.

Le soleil leur envoyait maintenant ses premiers traits d'or et les enveloppait d'une tiède caresse. Une paix profonde les environnait, et sur ce tertre du « signal » ils se trouvaient comme en une île déserte. Claudia se sentait peu à peu gênée de cette solitude à deux, et, pour rompre un silence embarrassant, elle questionnait le professeur sur les montagnes dont le cirque immense s'élargissait autour d'eux. Il lui nommait les pointes de l'énorme arête des Aravis, le Charvin à la pyramide bleuâtre, la Tournette pareille à une colossale mitre d'évêque, les cônes verdoyants des Bauges. La jeune fille admirait, s'étonnait, et sa mobile physionomie exprimait un sincère enthousiasme. Maurice jouissait de ses émerveillements; parfois, au cours de cette démonstration topographique, leurs regards se rencontraient. Alors, le jeune homme s'embrouillait dans ses explications, et de nouveau un périlleux silence les laissait un peu troublés, l'un en face de l'autre.

Maurice Tournyer, dont la travailleuse et monotone existence de professeur était clairsemée de semblables distractions, s'abandonnait sans scrupules au charme d'un tête-à-tête qu'il n'avait point cherché et qui ne se renouvellerait peut-être jamais. Il savourait voluptueusement cette halte trop rare au milieu des ennuyeuses besognes de son métier, cette heure brève où il pouvait laisser battre son cœur et vagabonder son imagination.

(A suivre.)

Hannetons. — Les conseils communaux sont invités à faire prendre des mesures pour la destruction des hannetons dès leur apparition.

(Communiqué.)

Accident. — Le cadavre d'un homme misérablement vêtu a été trouvé, mardi matin, sur la voie ferrée, près de Villaz. On supose qu'il a été tamponné par le train de nuit.

GRUYÈRE

Testament. — Par testament reçu le 9 mars et publié le 12 mai 1891 par H. Chappalley, notaire, à Bulle, M. Joseph feu François Perroud, de Châtel-St-Denis, révérend curé de la paroisse de La Tour-de-Trême, a institué héritière la paroisse de La Tour-de-Trême, et de plus a fait, entre autres, les legs ci-après :

A l'Eglise paroissiale de La Tour tous ses ornements sacerdotaux ; aux écoles de la commune de La Tour ses grands tableaux ; à l'œuvre de la Sainte Enfance 100 fr. ; à l'œuvre des Missions intérieures, 100 fr. ; à la fondation des Missions établie dans la paroisse de La Tour, 800 fr. ; à l'Association de charité de La Tour, 300 fr., et à la Société de chant de La Tour, 100 fr.

Mort subite. — L'autorité a relevé, samedi, à Sorens, le cadavre d'un vieillard de 70 ans. Le malheureux est tombé vendredi soir, en voulant rentrer au logis ; le choc a été mortel.

Foire de Bulle. — Le soleil paraît vouloir cesser de bouder, car elle a eu lieu, hier jeudi, par un temps superbe. Le bétail n'a pas été en nombre considérable ; mais les beaux sujets se sont vendus, paraît-il, à de hauts prix. Par contre, grande affluence de monde.

Nous revenons sur le concert de dimanche 3 mai dernier, uniquement pour relever un passage du compte rendu de notre confrère du *Fribourgeois*, relatif à la grande salle de l'hôtel des Alpes. Il appelle ce local « une Tonhalle », par dérision, cela va sans dire. *Eine stimmenverschlagende Tonhalle*, une Tonhalle qui brise la voix, selon l'expression d'un artiste qui connaît sa langue maternelle, mais qui exagère, on le reconnaît. Or, nous trouvons que cette appréciation ne se justifie aucunement, au contraire. A notre avis, la salle en question remplit les conditions essentielles pour les productions musicales, en général. Nous avons la chance de l'avoir, servons-nous-en le plus souvent possible. La création d'une Tonhalle qui exigerait de grands sacrifices est superflue.

(Communiqué.)

CHRONIQUE AGRICOLE

Blés et farines. — Le temps chaud et humide dont nous jouissons depuis quelques jours a fait beaucoup de bien aux semailles de printemps ; les nouvelles des récoltes sont d'autre part un peu meilleures ; néanmoins le retard de la végétation reste considérable et le déficit de production des blés d'hiver, en France, paraît toujours devoir être très important.

La hausse est maintenant arrêtée et il se produit un mouvement de détente dans les prix ; on signale même un peu de réaction en France et par suite sur tous les autres marchés. A Marseille, les blés ont baissé de 1 fr. ; on peut les obtenir aux prix de 25 fr. 50 à 27 fr. les 100 kg. franco Genève.

La minoterie qui, la semaine dernière, se voyait obligée de faire une nouvelle hausse de 2 fr. sur les farines pourra maintenir son prix de 46 fr. la balle de 125 kg. pour les farines premières.

Avoine. — On paye actuellement en culture 20 fr. et en commerce 21 à 22 fr. les 100 kg.

(Journal d'agriculture suisse.)

VARIÉTÉS

Un Amour posthume,

par Gustave Rousselot. 12

(Suite et fin.)

A ses pieds, à ses genoux, c'était là la pierre funèbre sous laquelle dormait Pauline d'Anjure de son sommeil déjà à demi séculaire.

C'était là !...

Georges se courba vers la terre. Il embrassa étroitement la dalle de marbre de ses bras. Il y appuya ses lèvres. Puis ces mots incohérents s'échappèrent de sa gorge oppressée :

— Pauline ! Pauline ! oui, — me voilà enfin. Ecoute ! Je viens te voir, te chercher. C'est moi, c'est moi, celui que tu attends, ton fiancé pour l'éternité. Oh ! je veux te voir ! je veux te voir ! Je veux te donner le baiser des fiançailles, notre premier baiser d'amour !...

Longtemps il resta ainsi, prosterné, pleurant, soupirant.

Mais, peu à peu, une exaltation étrange s'empara de lui. Il se leva ; il regarda autour de lui ; il plongea dans le ciel infini un long regard. Puis il saisit le pic de fer dont il s'était muni et, d'une main ferme, il l'engagea dans les pierres massives qui formaient la tombe...

Un grincement se fit entendre... mais Georges ne pâlit pas, ne frissonna pas.

Ce n'était pas pour lui un sacrilège, ce qu'il faisait là. C'était, au contraire, l'accomplissement d'un devoir.

Tout était silencieux et morne dans le cimetière. Au loin, le grand murmure de Paris. Près, le balancement des arbres au-dessus des tombes. Le vent sifflait dans leurs branches avec de tristes gémissements, où l'on eût cru entendre la voix des morts troublés dans leur repos. Les nuages passaient plus vite que tout à l'heure dans le ciel troublé, pareils à des bandes d'esprits emportés au rendez-vous fatal. Entre eux, la lune apparaissait de temps en temps, avec de furtifs éclats, vite éteints, comme de vifs regards jetés sur la terre des trépassés.

Georges continuait sa funèbre besogne. La sueur ruisselait sur son front et le long de son corps, ses nerfs tremblaient de fatigue. Mais il ne s'arrêtait pas ; obstiné, il pesait sur la lourde dalle, la soulevait peu à peu, s'efforçant de la faire dévier et de l'écarter de la tombe.

La barre de fer grinçait parfois sinistrement. Celui qui eût pu voir ce tableau se fût cru en présence de quelque scène de sabbat. Le vent soulevait les cheveux de Georges et gémissait à travers les tombeaux. Le jeune homme ne s'inquiétait de rien, semblant ne pas voir, ne pas entendre, tout entier à sa tâche lugubre.

Ses yeux brillaient d'un éclat fiévreux. Ses lèvres murmuraient des paroles étranges :

— Me voici ! me voici ! je viens te chercher, ma bien-aimée, ma fiancée !

Il roidit ses bras et, d'un suprême effort, il parvint à soulever la dalle et à la pousser de côté. Elle se posa sur une pierre voisine avec un bruit sourd.

Une bouffée d'air froid et humide s'échappa du trou noir et béant ouvert dans la terre. Un rayon de lune parut alors. Et le jeune homme aperçut un objet noir et allongé, d'une forme presque humaine, qui reposait là, immobile, sinistre...

C'était le cercueil.

Un cri étouffé jaillit de sa poitrine, puis un gémissement.

Il se pencha sur le trou ; il saisit d'une main violente le bois de la bière.

Puis, s'arc-boutant sur le bord de la fosse, il arracha le couvercle d'un mouvement brusque...

— Pauline ! Pauline ! râla-t-il d'une voix inexprimable, viens à moi ! sois à moi !

Et il tomba sur les restes de celle dont il venait de prononcer une dernière fois le nom dans un appel suprême !...

Le lendemain, on trouva le cadavre du malheureux Georges déjà roide et glacé dans la tombe violée.

Jamais on ne sut le mot de ce mystère effrayant dont tout Paris se souvient encore...

Seul, Max de Baran soupçonna peut-être la vérité ; car il mit un crêpe de deuil à l'image de Pauline d'Anjure.

Aujourd'hui, le portrait de la jeune fille est toujours là, dans sa grâce et sa beauté, souriant encore, du sein de la mort, à un nouvel amour.

Foulards tout soie imprimés, de 2 fr. 10 à 8 fr. 25 par mètre, expédie franco, par coupes de robes et pièces entières, G. Henneberg, dépôt de fabrique de soie, à Zurich. Echantillons par retour du courrier, franco. [217

Mercuriale du marché de Bulle

du 14 mai 1891.

		De		à	
Froment (Halle)	les 100 kg.	22	—	25	—
Avoine »	»	19	—	20	—
Seigle »	»	18	—	19	—
Orge »	»	17	—	19	50
Pommes de terre	20 litres	—	90	1	10
Œufs (le compte)	10 à 11	—	60	—	—
Pain blanc	le ½ kg.	—	20	—	—
Beurre	»	1	20	1	30
Fromage gras (détail)	»	1	—	1	10
Fromage maigre »	»	—	50	—	75
Fromage blanc (sérac) »	»	—	15	—	18
Bœuf	»	—	75	—	80
Veau (poids vif)	»	—	46	—	50
» (de boucherie)	»	—	60	—	75
Mouton	»	—	80	—	85
Porc gras (poids vif)	»	—	50	—	53
Foin	les 50 kg.	2	70	3	40
Regain	»	3	50	4	—
Paille	»	2	10	2	30
Foyard	(3 stères = 1 moule)	28	—	32	—
Sapin »	»	20	—	25	—

Camille Robadey, rédacteur.

Mises juridiques.

Mardi 2 juin prochain, dès les 9 heures du matin, l'huissier soussigné exposera en vente par voie de mises publiques, devant le *Café de la Tour*, à La Tour-de-Trême, une certaine quantité d'objets mobiliers, soit 1 char sur ressorts, 4 chars d'ouvrage, 4 harnais, un hache-paille, 2 herses, un traîneau, des luges et chenaquets, canapé, commode, tables, lits, chaises et autres dont le détail est trop long.

Le même jour, dès les 2 heures, dans le même établissement, il sera exposé en vente les immeubles désignés au cadastre de la commune de La Tour sous les art. 1104B, 159, 221, 427, 547, 548, 550, 544, 545, 551, 133, 407, 827, 828, 953, 954, 955, 998, 999, 1000, 107 et 1090B, et les art. 255 et 256 du cadastre de la commune du Pâquier.

Ces immeubles comprennent un bâtiment servant de laiterie avec machine à vapeur et écrémeuse centrifuge, une grange et un certain nombre de pièces de terre de première qualité.

Bulle, le 15 mai 1891.

348] Corboud, huissier.

A remettre :

Un ***appartement.*** — S'adresser à Mme Philomène Glasson, Bulle. [338

Mises de fleuries.

Mardi 19 mai courant, dès 2 heures après midi, au domaine du Pontet, entre Maules et Vaulruz, il sera vendu en mises publiques, par lots et à distraire, la récolte en foin et regain de ce bon domaine, d'environ vingt poses.

Bulle, le 15 mai 1891.

Pour les exposants :

344] J.-C. Barras, agent d'affaires.

Assurance contre la grêle.

Les intéressés sont avisés que les subsides en faveur des assurés s'élèveront cette année pour le canton à environ 12,000 fr. Ceux qui désirent en bénéficier doivent s'assurer d'ici au 20 courant sans faute.

L'agent pour le district :

348] ***J. Gillet,*** avocat, à Bulle.

Agence agricole Aug. Barras, à *Bulle :*

OUTILS AGRICOLES

Faux à 3 fr. 50, acier fondu, marque *Agence agricole*, qualité garantie. — ***Manches.*** — ***Meules*** à aiguiser et ***Coffings*** (Covey). — ***Machines*** à enchapler les faux. — ***Fourches*** anglaises de toutes grandeurs. — ***Concasseurs*** à avoine, excellent instrument très recommandé. [347

Heimo-Peyraud, Bulle,

avise son honorable clientèle qu'il vient de recevoir un beau choix de ***CHAPEAUX*** pour dames, messieurs et enfants.

Spécialité ***tresses Fribourg.*** [313

DRAINS

TUILES

Matériaux de constructions.

Ardoises. [173

Alphonse Wæber, à l'Union.

☞ On trouvera dès ce jour chez le soussigné du

vin blanc et rouge,

garanti naturel, pour le prix de 60 cent. par quantité de deux litres, ainsi que de la ***limonade.***

Honoré Gauthier,

342] au Gérignoz, Vuippens.

A louer :

Jolies ***chambres meublées*** indépendantes.

S'adresser au bureau du journal. [289

A VENDRE

Un ***char d'ouvrage*** avec échelle, brancard et caisse à gravier, le tout en bon état.

S'adresser à François Grand, maréchal, à Bulle. [346

Belle avoine.

Prix modéré.

Boulangerie Glasson, Bulle. [345

Perdu :

Un ***collier en perles*** avec médaillon. Prière de le rapporter contre récompense au bureau du journal. [337

On demande

une personne d'âge mûr connaissant bien la cuisine.

S'adresser au bureau du journal. [311

Le chaufour

de la ***Tuilerie de La Tour-de-Trême*** sera ouvert dès ce jour.

312] YENNI, Joseph, tuilier.

On demande à louer :

Un ***piano.***

S'adresser au bureau du journal.

Mises de fleuries.

Le ***lundi 18 mai courant,*** dès les 10 heures du matin, à l'Hôtel de Ville à Bulle, on vendra en mises, par parcelles, les fleuries en foin et regain du Verdel. Terme pour le payement.

Pour voir la distribution des numéros, s'adresser à l'avocat MAGNIN, à Bulle. [339

Filature à vendre.

Le liquidateur des biens de J. Castella, à *Neirivue,* district de la Gruyère (Fribourg), vendra en *mises publiques* le ***lundi 18 mai courant,*** dès les 2 heures du jour, à l'auberge dudit lieu, la ***belle filature*** qu'il possède audit village, avec environ 10 quintaux de laine non filée, première qualité.

Cette filature, seule dans la contrée, jouissant d'une bonne clientèle, est munie de bonnes machines en très bon état; eau abondante et ne gelant jamais.

Revenu assuré.

S'adresser au soussigné, syndic de la faillite.

326] (H537F) A. PEULG-MEYER, *Bulle.*

Vente de vins
en gros.

Vins blancs d'Espagne et rouges de France, garantis purs, naturels, à des prix exceptionnellement bas, ainsi qu'un grand choix de vins vaudois.

Hôtel du Cheval-Blanc, Bulle :
327] ***Isidore Seydoux.***

Joseph MOURA, à Bulle.

Grand choix de conserves alimentaires.
Thon au vin blanc.
Alcool de Menthe américaine.
Vermout bittré. — Vermout au quina.
Bitter ordinaire et ferrugineux.
Huile d'olives surfine.
Feux de Bengale. — Cierges.
Bons vins depuis 50 c. le litre. [231

Froments

rouges et blancs de ***PRINTEMPS***
AVOINES de SEMENCES
Premier choix. — Prix modérés. [167
Sous la CROIX-BLANCHE, à Bulle.

On offre à vendre :

De gré à gré, divers objets mobiliers, tels que :

1° Un char tout neuf, très solide, à pont et à ressorts; banc de break; une grande caisse fermant à clef; couverte en zinc, pouvant être vendue séparément. Ce char peut servir pour voyages et pour les travaux agricoles;
2° Un autre petit char à bancs, à ressorts, à peu près neuf;
3° Un traîneau avec pont, ensemble ou séparément;
4° Une jolie charrette légère, avec mécanique comme les deux chars;
5° Un établi de menuisier;
6° Un ou deux lits en fer;
7° Un pétrin tout neuf, avec accessoires de fer;
8° Deux bons harnais;
9° Quelques autres articles de grande utilité.

S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [322

La soussignée

désire trouver des journées en ville pour raccommoder le linge et les vêtements.

Se recommande

Louise Thurler,
maison JEAN ANDREY,
330] derrière la ville.

A VENDRE

Pour cause de décès, une belle ***propriété*** d'environ 12 hectares, en un seul mas, de première qualité en foin et regain, bien tourné au soleil levant, à 5 minutes de la gare; belle maison presque neuve, en mur, 12 chambres bien établies; eau intarissable à couvert; un beau verger de grand rapport.

S'adresser au bureau du journal. [177

Beaux GROS SONS français
écailles.

Semoules et farines ***maïs*** diverses.
Farines spéciales *rondes* très avantageuses.
Froment pays ***comprimé*** 1re qualité.
Moitié supérieur » » »
Orges et ***avoines*** comprimées.
Avoines blanches ***fourragères.***
Sous la Croix-Blanche, à Bulle.
Prix très réduits. [772

Boulangerie.

On trouvera toujours à la boulangerie MESSERLY, vis-à-vis de l'église, à Bulle, des ***farines*** de toutes qualités, ainsi que ***maïs*** et ***son,*** à prix réduits. [333

PRODUITS HYGIÉNIQUES — PHARMACEUTIQUES (MARQUE DE FABRIQUE)

Pour anémiques
de haute importance

pour personnes affaiblies et délicates ***rien de meilleur*** que la cure du véritable

Cognac Golliez ferrugineux

17 ans de succès en attestent l'efficacité incontestable contre les ***pâles couleurs, l'anémie, la faiblesse des nerfs, les mauvaises digestions, la faiblesse générale ou locale, le manque d'appétit, les maux de cœur, la migraine etc.***

☞ ***Beaucoup plus digeste*** que toutes les préparations analogues, sans attaquer les dents.

Le Cognac Golliez a été récompensé par 7 Diplômes d'honneur et 14 médailles. ***Seul primé en 1889 à Paris, Cologne et Gand.*** Refusez les contrefaçons et exigez dans les pharmacies le véritable *Cognac Golliez de Fréd. Golliez à Morat* avec la marque des Deux palmiers. — En Flacons de 2 fr. 50 et 5 fr.

En vente dans toutes les pharmacies et drogueries. [66

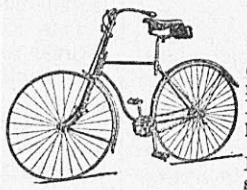

Vélocipèdes PEUGEOT

Machines garanties contre tout vice de construction, ayant obtenu les plus hautes récompenses aux expositions du Havre 1887, Barcelone 1888, Alger 1889, Paris 1889, Perpignan 1890. Arles 1890.

Agent : ***Paul Demierre,*** *quincailler,* Romont.— Catalogues et prix courants *franco* sur demande. [341

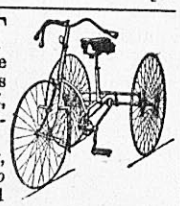

Le Salut des malades.

Ouvrage intéressant et instructif pour chacun.

La ***vie sexuelle,*** ses maladies et leur guérison, avec de nombreuses illustrations pour se traiter soi-même sans médecin, ainsi que pour se ***préserver de maladies.*** Indication des ***remèdes.*** Indispensable à tous les malades des suites d'errements juvéniles. Envoi sous pli fermé, en 6 livraisons à 80 cent. = 4 fr. 80 cent., relié 5 fr. 80 cent. Port 20 cent. S'adresser : « A la Librairie de fonds à Glaris. » [318

Dépuratif Golliez

OU

SIROP DE BROU DE NOIX FERRUGINEUX

préparé par **Fréd. Golliez,** pharmacien, à Morat. 16 ans de succès et les cures les plus heureuses autorisent à recommander cet énergique dépuratif pour remplacer avantageusement l'huile de foie de morue dans les cas suivants : **Scrofule, rachitisme** chez les enfants, **débilité, humeurs** et **vices du sang, dartres, glandes, éruptions de la peau, feux** au visage, etc.

Prescrit par de nombreux médecins; ce purgatif est agréable au goût, se digère facilement sans nausées ni dégoût.

Reconstituant, anti-scrofuleux, anti-rachitique par excellence pour toutes les personnes **débiles, faibles, anémiques.**

Pour éviter les contrefaçons, demander expressément le **Dépuratif Golliez** à la marque des deux palmiers.

En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50, celui-ci suffit pour la cure d'un mois. — Dépôt dans toutes les pharmacies de Bulle et Fribourg; ROBADEY, à Romont. [739

POUDRES DÉPURATIVES
DE MONSIEUR LE
DOCTEUR **J. U. HOHL** DE BÂLE
REMÈDE INFAILLIBLE, GARANTI PAR UNE PRATIQUE DE QUARANTE ANS.

Ce médicament facile à prendre, guérit immanquablement **toutes espèces d'éruptions de la peau, de maladies vénériennes et cancéreuses, de dartres et de plaies aux jambes.** Il est le plus excellent contre les **scrofules si dangereuses, les maux d'yeux, d'oreilles, de nez, etc. chez les enfants.**

De nombreuses attestations de personnes guéries, des certificats de médecins et de personnages appartenants à nos plus hautes autorités sont tenus à la disposition des gens désirant en prendre connaissance.

Prix de la boîte fr. 1.55

Toute boîte porte comme marque de fabrique, protégée par la loi, la signature de l'inventeur J. U. HOHL, Docteur.

En vente à la pharmacie RIETER, à Bulle; Louis ROBADEY, pharmacie, Romont, et dans toutes les autres pharmacies. (H767Q) [169

LAINES-COTONS-FLEURS

Chez les ***Sœurs Progin,*** au bout de la Promenade, Bulle, grand choix de ***cotons à tisser et à tricoter.*** — Fort rabais pour tisserands et revendeurs. — Laines de toutes nuances.— Fleurs et couronnes mortuaires.— Nos *cotons à tisser* se recommandent particulièrement aux tisserands par *leur qualité extra et leur prix réduit.* [266

Librairie-papeterie
CH. MOREL

maison SOTTAZ, boucher, *Bulle.*
Fournitures de bureau et d'école.
Baguettes pour cadres.
ENCADREMENT
Timbres en caoutchouc.
En vente à 2 fr. l'exemplaire : *l'Annuaire fribourgeois* (livre d'adresses). [336

OUVERTURE
DES
Bains des Colombettes
Dimanche 17 mai.
BONNE CONSOMMATION
Se recommande
331] MORET, Gédéon.

Chez **Louis TREYVAUD, Bulle :**
Graines fourragères
ANALYSÉES ET GARANTIES
première qualité :
Trèfle, luzerne, timothée, raygras, fenasse, fromental, esparcette, pois, poisette, chanvre du pays et de l'étranger.
PRIX MODÉRÉS [273

A louer :

Un ***appartement.*** [247
S'adresser à PERRET-BERTHET, à Bulle.

ENGRAIS COIGNET
RECONNU DE PREMIÈRE QUALITÉ
Prix modique.

Dépôt à la gare de Bulle.
S'adresser à M. ***Isidore Seydoux,*** à Bulle, et à Marsens chez M. ***Félicien Gapany.*** [316

MAGNIFIQUE
Avoine de semence
chez [203
Emile Berthoud, boulanger, Bulle.

A vendre au moulin de Bulle :

Deux ***escaliers neufs,*** marches en bois dur, et une ***balustrade*** en fer forgé, à très bon marché. [317

Pour cause de santé,
LIQUIDATION

des ***étoffes, mercerie, laine*** et ***coton*** au magasin Vve PEYRAUD-BOSSON
BULLE.

Tous les articles seront vendues au prix de facture. [335

Au magasin sous le St-Michel,
côté de la Promenade, Bulle.
A BAS PRIX :

Un beau choix de ***cotonne, toiles, étoffes*** pour dames et messieurs, ***chemises*** en tous genres, ***laines, cotons,*** essuie-mains, serviettes. — Confection de lingerie sur commande. — Cravates, mercerie, blouses, mouchoirs et un ***solde de marchandises*** en dessous du prix de facture, telles qu'étoffes pour dames et messieurs, couronnes mortuaires, laines et cotons.

55] ***Pauline Sallin.***

Attention!!! Toute personne doit faire un essai de notre pommade Phénix garantie pour faire croître et pousser les cheveux de dames et messieurs, ainsi que la barbe, supprimer les pellicules, arrêter la chute des cheveux, les empêcher de blanchir, prévenir la calvitie.

Marque déposée
Pommade Phénix
Marque déposée

Envoi contre espèces ou en remboursement.
Prix par boîte
Fr. 1,50 et 3.—.
— on cherche des dépositaires —
Seul représentant pour la Suisse.
Ed. Wirz,
66, Rue des Jardins Bâle.

[72] (H811)

A VENDRE

à bas prix, un ***char à ressorts*** en parfait état, banc à capote mobile et tabatière.

S'adresser à M. ***Berguin,*** *maréchal, à Fribourg.* (H611F) [340

A LOUER

pour de suite, à la rue de Romont, à ***Fribourg, une forge*** bien située, avec ou sans outillage. Clientèle assurée. S'adresser à M. ***Delaquis,*** rue de Romont 264. [305
(O 118 Fr)

ALIMENT POUR VEAUX

Seul aliment complet et bon marché remplaçant avec économie le lait naturel pour l'élevage des veaux, porcelets, agneaux, etc. — Revient à 3 centimes le litre.

PAR SACS DE 5, 10, 25 ET 50 KILOG.
PRIX 0.65 LE KILOG.

Dépôt chez AUG. BARRAS, à Bulle. [127

CHOCOLAT Suchard
SUPÉRIORITÉ INCONTESTÉE
PRIX MODÉRÉ SE TROUVE PARTOUT

A vendre :

A PERTE, ***15 actions Crédit foncier.***
146] J. GILLET, avocat, Bulle.

Bulle. — Imp. Emile Lenz.